

PUBLICATION IMMÉDIATE

Loi concernant la lutte contre le tabagisme : rappel du coût des amendes et élargissement des règles aux fenêtres et prises d'air dès le 26 novembre

Sherbrooke, le mardi 18 octobre 2016 - Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS souhaite informer la population que de nouvelles règles en lien avec la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* seront en vigueur dès le 26 novembre 2016 dans toutes ses installations.

Cette Loi prescrit déjà l'interdiction de fumer les produits du tabac, la cigarette électronique ou autre dispositif de même nature à l'extérieur des bâtiments publics, et ce, dans un rayon de 9 mètres de toute porte. Les contrevenants s'exposent actuellement à une amende de 361 \$ pour les adultes et de 139 \$ pour les personnes mineures. Dès novembre prochain, la règle du 9 mètres s'étendra aux fenêtres pouvant s'ouvrir et aux prises d'air.

Une nouvelle signalisation dans les installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS invitera les membres du personnel, médecins, étudiants, bénévoles, usagers et visiteurs de toutes les installations à respecter l'ensemble des règles en vigueur afin d'éviter une contravention qui pourrait leur être émise par des agents accrédités.

« Les règles sur l'usage du tabac visent à assurer un environnement favorisant la santé, le bien-être et la qualité de vie des personnes qui reçoivent des soins et services, qui sont hébergées ou encore qui travaillent dans l'ensemble de nos bâtiments. Il est important pour un établissement de santé, qui accueille de nombreux usagers vulnérables, de faire respecter rigoureusement ces règles », soutient Jean Ferland, directeur des services techniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

À propos du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

L'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales a fait en sorte de regrouper l'ensemble des établissements de l'Estrie en une seule entité qu'est dorénavant le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Le territoire maintenant desservi s'étend de Lac-Mégantic à Ange-Gardien et compte plus de 500 000 personnes. La presque totalité des services, de la prévention aux services surspécialisés est désormais offerte à même l'établissement, comptant plus de 17 000 employés, employées et gestionnaires et plus de 1000 médecins.

– 30 –

Pour renseignements :

Geneviève Lemay

Équipe relations médias

Service des communications

Cellulaire : 819 560-1833

Bureau : 819 346-1110, poste 25449